Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_224-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_224

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_224-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_224

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Modification du tableau des effectifs

Le Conseiller municipal délégué expose :

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332-8 2°, relatif aux contrats de travail conclus pour répondre à des besoins permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, dans les conditions prévues par la loi, L332-13, relatif au remplacement temporaire d'un agent, L332-14, relatif à la vacance d'emploi non pourvu par un titulaire et L352-4, relatif aux personnes en situation de handicap ;
Vu le tableau des effectifs de la ville de Vitré ;

Considérant que la création d'un poste permanent n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique ;

Considérant que le tableau des effectifs contient des postes vacants, non occupés par des fonctionnaires ou des agents contractuels, qui n'ont pas vocation à être pourvus dans l'avenir et qu'il convient, pour une gestion optimale, de procéder à la suppression de certains postes, sachant, qu'en contrepartie de la suppression de chaque poste, un nouveau poste, en adéquation avec les besoins du service, a été créé ;

Considérant qu'en cas de suppression(s) de poste(s) ou de modification de la durée hebdomadaire du temps de travail (modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique ;

Considérant qu'une modification de poste (liée à des nécessités des services, évolutions de carrière, variations des temps de travail) nécessite la création d'un nouveau poste puis la suppression de l'ancien poste ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs de la Ville de Vitré, selon les nécessités de services détaillées ci-après :

Direction/ service	Création de poste(s)	Nombre de poste(s)	Durée hebdo moyenne/ 35H00	Effet	En contrepartie, il a été ou sera proposé au C.S.T. la suppression de :	Motif(s)
Direction animation dans la ville, jeunesse, vie des quartiers, inclusion, santé / Jeunesse	Cadre d'emplois des animateurs (fonctions : directeur de l'accueil de loisirs jeunesse)	1	35h00	01/01/26	1 poste d'adjoint territorial d'animation 35h00	Ajustement des grades dans le cadre des recrutements
Direction culture et patrimoine / Patrimoine et musées	Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (fonctions : adjoint au responsable du service patrimoine et musées)	1	35h00	01/01/26	1 poste du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine 35h00	Ajustement des grades suite à réussite à concours

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_224-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_224

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Direction générale des services / Cœur de ville en transition	Attaché (fonctions : chargé de mission commerce)	1	35h00	01/01/26	1 poste des cadres d'emplois des attachés territoriaux et des rédacteurs 35h00	Ajustement des grades au poste
Direction générale des services / Police municipale	Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale	1	35h00	01/01/26	1 poste des grades de gardien brigadier ou de brigadier chef principal 35h00	Ajustement des grades au poste

Ces postes seront pourvus par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle, en référence aux articles du code général de la fonction publique susmentionnés.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.